

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sécheresse



Nous vous informons que notre commune a reçu un avis favorable pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène sécheresse.

Vous avez 10 jours à compter du 23 mars 2019 pour effectuer les démarches auprès des assureurs.

[Lien arrêté](#)